

## Coup d'Etat manqué au Bénin grâce aux informations des services de renseignement Ivoirien : cité, le Groupe NSIA fait une précision



PUBLICITÉ

Rebondissement dans le dossier du « coup d'État manqué au Bénin ». Citée dans la déclaration du procureur, la NSIA Banque Côte d'Ivoire a réagi en démentant l'existence d'un compte bancaire au nom du Commandant de la Garde Républicaine du Bénin. Le président du groupe a, pour sa part, apporté une clarification.

Tentative de coup d'Etat au Bénin : le Groupe NSIA dément l'existence d'un compte bancaire au nom du Commandant de la Garde Républicaine

Dans une note d'information adressée à son personnel, NSIA Banque Côte d'Ivoire apporte un démenti sur un extrait de la déclaration du Procureur spécial de la Criet. En effet, en décrivant le [mode opératoire des suspects](#), le magistrat a déclaré ce qui suit : « *C'est dans ce cadre que dès le 06 août 2024 les intéressés ont ouvert un compte bancaire dans les livres de la NSIA BANQUE Côte d'Ivoire au profit du Commandant de la Garde Républicaine. La preuve de l'ouverture du compte a été transmise au bénéficiaire avec un solde initial de cent cinq millions (105 000 000) FCFA* ».

Selon la Direction de NSIA Banque Côte d'Ivoire, cette déclaration n'est exacte. « *Après vérification, nous tenons à vous rassurer qu'il s'agit d'une erreur manifeste, car aucun compte n'a été ouvert au nom ou pour le compte du mis en cause dans les livres de NSIA Banque Côte d'Ivoire* », peut-on lire dans la note d'information.

La Direction de NSIA Banque Côte d'Ivoire a été appuyée par le président du Groupe NSIA. « Nous déclarons qu'il n'existe aucun compte ouvert au nom ou pour le compte du Commandant de la Garde Républicaine du Bénin dans les livres de NSIA Banque CI », a martelé Jean Kacou DIAGOU dans un communiqué.

Toutefois, le patron de NSIA Groupe, reconnaît que le Commandant de la Garde Républicaine est « plutôt titulaire, depuis le 09 juillet 2024, d'un contrat d'assurance « NSIA PRESTIGE », souscrit auprès de NSIA Vie Assurances en Côte d'Ivoire. À ce jour, les versements reçus pour ce contrat s'élèvent à 55.000.000 FCFA ».

Pour contribuer à la manifestation de la vérité dans cette affaire de coup d'Etat manqué, le Groupe NSIA a décidé de faire parvenir à la justice béninoise tous les justificatifs relatifs à ce contrat d'assurance.